



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Amplification du partenariat Etat / Région sur  
les Projets alimentaires territoriaux (PAT)**

Mesure 13 du plan de relance gouvernemental



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

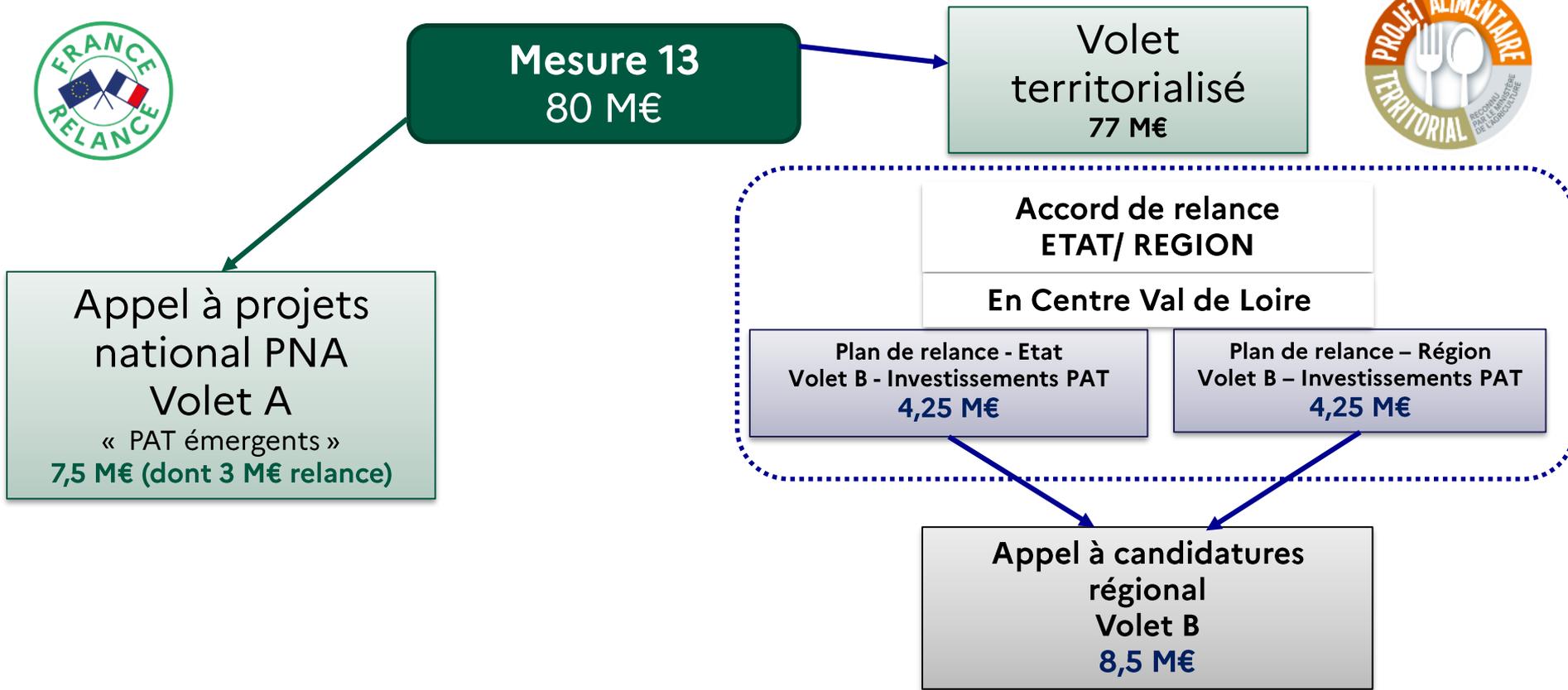
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Ordre du jour :



1. Présentation de la mesure 13 - volet B
2. Intervention de la banque des territoires
3. Echanges avec les participants

# Partenariat Etat / Région sur les PAT (amplification)



## Volet B - AAC investissements dans le cadre des PAT

**Objectifs :** Faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, durable et accessible à tous

→ amplifier l'émergence de PAT et la concrétisation des plans d'actions pour les PAT existants

---

## Volet B - AAC investissements dans le cadre des PAT

- **Moyens disponibles** en région Centre – Val de Loire : **8,5 M€**
    - 4,25 M€ de crédits plan de relance – Etat
    - 4,25 M€ de crédits régionaux – CRST
  - **Renforcement du partenariat Etat / Région**, autour d'une vision partagée des PAT et d'une ambition commune sur la politique alimentaire :
    - **AAC conjoint** (lancement février 2021) et **dossier de candidature unique** ;
    - **Processus de sélection commun** et **critères de sélection fondés sur la labellisation (MAA) et la reconnaissance (CR) des PAT**
    - Cofinancement possible sur les investissements immatériels
-

# 8 pré-requis pour candidater pour le porteur de PAT

- ❖ Avoir identifié des porteurs et des partenaires pour le pilotage du projet
  - ❖ Implication de **différents acteurs** du système alimentaire dans la phase opérationnelle
  - ❖ Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens
    - ❖ **Présence d'un animateur / coordinateur ou prévue**
      - ❖ Cohérence avec les objectifs du PNA
    - ❖ Cohérence avec les objectifs de la **reconnaissance régionale des PAT** (7 critères)
      - ❖ Transversalité de la démarche
    - ❖ Articulation avec d'autres schémas (CTE, PCAET, CLS)
-

# Deux niveaux de reconnaissance possibles pour les porteurs de PAT

## Un préalable à l'éligibilité

**Niveau 1 : PAT émergent,  
Déclaration d'intention**



**3 ans non  
renouvelable**

**Niveau 2 : PAT en action,  
Feuille de route  
opérationnelle**



**5 ans renouvelables  
(Pour l'Etat)**

*Labellisation / reconnaissance à effectuer en amont ou concomitamment de la demande d'aide → 1 dossier unique*

---

## Volet B - AAC investissements dans le cadre des PAT



Qui dépose le dossier ? 2 possibilités

**Choix 1** : Le porteur du projet PAT (labellisé ou en cours de reconnaissance)

**Choix 2** : Chaque porteur de projet engagé dans le PAT dépose son propre dossier

→ 2 dossiers de candidature en fonction du porteur : PAT ou partenaire du PAT

**Modalités de dépôt des dossiers :**

A la DRAAF Centre-val de Loire, par voie électronique (e-mail), au fil de l'eau à l'adresse : [relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

---

# Pré-requis pour candidater pour le porteur de projet en lien avec un PAT

- ❖ Être identifié par le porteur de PAT comme contributeur au projet de PAT
  - ❖ S'engager à contribuer à la dynamique du PAT

→ **Appartenance et implication du porteur de projet dans la dynamique du territoire validés par une lettre d'engagement réciproque.**

---



## Dépenses éligibles

- **Investissements matériels au service d'un plan d'action**
  - Achat de foncier agricole
  - Achat / construction / aménagement de bâtiments
  - Installation par une collectivité sur ses terrains
  - Installation / adaptation et achat d'outils de transformation / logistique / stockage / distribution
  - Installation / adaptation et achat d'outils de transformation pour la restauration collective en lien avec la relocalisation de l'alimentation
  - Matériel concernant les thématiques du PNA : table de tri, matériels pour cours de cuisine, matériels de sensibilisation, de communication...

## Investissements immatériels pour l'accompagnement à l'émergence et à l'animation des PAT

- Prestations externes pour l'animation du PAT (gouvernance, concertation ...)
  - Prestations externes pour des diagnostics, études de faisabilité, ingénierie, formations, communication...
  - Financement de masse salariale (hors salaires fonctionnaires) pour l'animation, la formation, la communication...
-

# Volet B - AAC investissements dans le cadre des PAT



## Taux de subvention, à titre indicatif :

- De 10 à 40 % des dépenses éligibles pour l'**acquisition de foncier**
  - De 25 à 40 % des dépenses éligibles pour l'**investissement matériel**
  - De 70 à 100 %\* des dépenses éligibles pour l'**investissement immatériel**
- \* jusqu'à 100 % pour les collectivités qui remplissent les critères d'éligibilité de labellisation (Etat) et de reconnaissance (Région) PAT*
- Plancher : 2 000 € minimum de demande de subvention
  - Plafonds : en fonction du type d'investissement et du porteur (individuel / collectif)
-

## Volet B - AAC investissements dans le cadre des PAT



### Modalités de dépôt des dossiers et de sélection des dossiers :

- **Une seule voie de dépôt de la candidature** : à la DRAAF Centre-Val de Loire, par voie électronique (e-mail), au fil de l'eau à l'adresse : [relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)
  - **Un comité de sélection unique** : service de la DRAAF et du Conseil régional associant l'ADEME, DRCS, ARS, DDT concernées, et autres experts éventuels. Examen des candidatures et éventuelle répartition des interventions. Les dossiers retenus devront être complétés et/ou déposés sur le site 'Nos aides en ligne' (si mobilisation crédits du Conseil régional). .
  - **Des réunions régulières** qui permettent un accompagnement 'au fil de l'eau' des dossiers.
-

# Calendrier du volet B – Investissements dans le cadre des PAT

AAC

12 février - 29 octobre

Comité  
Sélection

Janv.	Fev.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Aout	Sep.	Oct.	Nov	
		CS		CS		CS		CS		CS	

Ce qu'il faut retenir :

- Période de dépôt qui s'étend sur 9 mois
- Dossier de candidature unique à déposer sur [relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)
- Comité de sélection : DRAAF, CR associant : ADEME, DRCS, ARS, DDT concernées, et autres experts éventuels
- Une régularité des comités de sélection qui permet un examen 'au fil de l'eau'

LE PAT

Jury de  
sélection et  
de  
labellisation

Labellisation  
possible

Dépôt  
demande  
d'aide

Notification  
de l'avis par la  
DRAAF au  
porteur de  
projet

Le partenaire  
du PAT

Jury de  
sélection

Dépôt  
demande  
d'aide

Notification de l'avis  
par la DRAAF au  
porteur de projet

Demande de  
labellisation  
antérieure ou  
concomitante

S'assurer de la labellisation du  
PAT partenaire

Si le dossier est  
complet :  
attribution de  
l'aide à  
l'investissement

Convention  
DRAAF

Dépôt via  
'Nos aides en ligne'  
du Conseil régional (si  
mobilisation crédits  
régionaux)

Labellisation / reconnaissance des PAT niveau 1 ou 2 au fil de l'eau



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Plan de Relance BDT

Volet alimentaire

# Plan de relance ESS & innovation sociale

## Soutenir les 5 secteurs prioritaires de la cohésion sociale

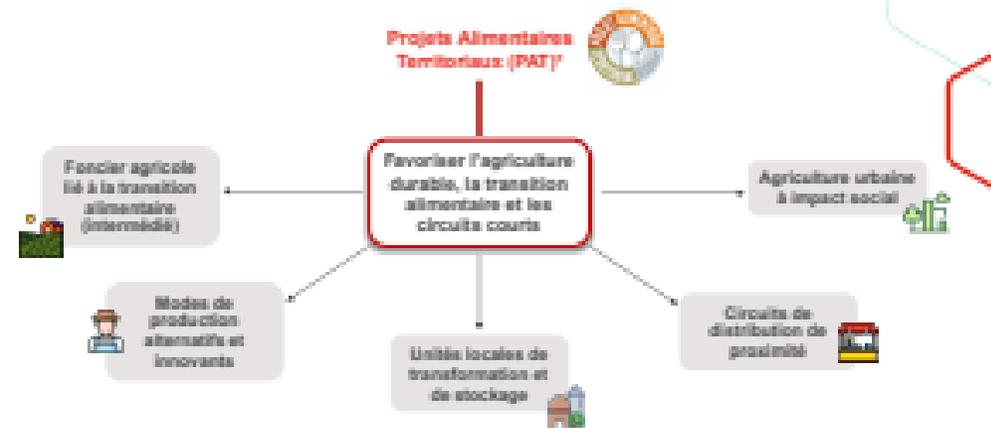
- 1. Solidarité & médico-social** : habitat, protection de l'enfance, hébergement d'urgence, personnes âgées...: développer des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins des populations et des territoires (habitat, santé, services...)
- 2. Transition alimentaire** : appel à projets pour développer les circuits courts, fonds de portage foncier pour la **conversion en bio**
- 3. Formation** : ingénierie et investissement dans des organismes de formation actifs sur les territoires prioritaires (ACV, QPV, TI) + **PIA4/PIC**
- 4. Développement économique local** : Investissements dans les services multi-activités aux territoires: inclusion dans l'emploi, tiers lieux
- 5. Inclusion numérique** : développer des solutions pour rendre les services numériques accessibles à tous

## Détail des mesures

- les mesures du plan de relance en faveur de l'alimentation et en particulier celles qui viennent en soutien à l'émergence et à l'amplification des projets alimentaires territoriaux.

- Elles sont de 5 ordres :

### Axes d'intervention en investissement



# Principes généraux d'intervention en investissement

- **Pre requis** : Existence d'un **modèle économique viable**

Privilégier les projets ayant un **impact social, sociétal et environnemental**

**Projet de territoire**, soutenu par les collectivités territoriales

- **Outils d'investissement** :

- **Fonds propres** : Prise de participation
- **Quasi-fonds propres** : -Comptes courants d'associés (SA, SCIC)
  - Prêts subordonnés à intérêt participatif
  - Titres participatifs (SCIC)
  - Titres associatifs (associations)
  - Obligations convertibles (SA, SAS, SCIC)

# Des questions, échanges ? Quels projets envisagés ?



[relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

---

## Mesure 13 : volet A : AAP PAT national (urgence)



**Cibles** : Structures à but non lucratif souhaitant mettre en place un PAT



### Dépenses éligibles :

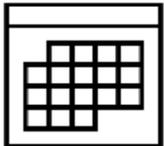
Animation et prestation hors temps de travail fonctionnaire

### Montants des subventions :

plafond à 100 000 euros, durée projet maximum 3 ans, 70% du budget max



Instruction : **DRAAF** et DGAL  
Partenaire clé : ADEME



Session 1 : du 01/12 au 15/01  
Session 2 : du 01/03 au 15/04



Appel à projets national du PNA